



## MODALITES DE SOUTENANCE DES MEMOIRES DE MASTER

Veillez trouver ci-joint les modalités de soutenances des mémoires de Master M2 :

- L'Encadreur doit déposer une **autorisation de soutenance** selon le modèle mis à leur disposition au niveau du secrétariat de scolarité, dont laquelle il indique la date de la soutenance et la désignation des membres de jury (**un président plus un examinateur**).
- La **date limite** de dépôt des **autorisations de soutenance** est le **29/05/2025**.
- Les soutenances auront lieu après validation de la composante du jury par l'administration.
- Les soutenances se dérouleront durant la période allant du **Samedi 24 Mai 2025 au Mardi 30 Juin 2025**.
- Les **doctorants et les docteurs non recrutés** ne peuvent être présents à la soutenance que comme **membres invités**.
- L'étudiant doit remettre **une copie** de son mémoire à **chaque membre du jury au minimum 72 Heures avant la date prévue de soutenance**.
- La **durée de la soutenance est de 01H15** (Exposé : 20 min, Réponses aux questions : 40 min et délibération : 15 min.).
- **Chaque encadreur ne peut pas choisir les mêmes membres de jury pour plus de 03 soutenances**.
- L'ensemble des enseignants du département sont concernés par les soutenances. Si un enseignant refuse d'être membre de jury sans motif valable, il sera commis d'office par l'administration.
- **Le président de jury doit obligatoirement être un enseignant du département**.
- **Après la soutenance, l'étudiant doit déposer une copie corrigée du mémoire gravée sur CD sous forme "PDF"**.
- **Aucune attestation** de soutenance ne sera délivrée si la copie déposée n'est pas **corrigée** et signée par le **président du jury**.